

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1249 modifiant l'arrêté n° 1469 du 6 décembre 1963 fixant les délégations individuelles des Ministres formant le Conseil de Gouvernement de la Côte Française des à Somalis.

n° 1249

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 août 1964

Numéro JO
n° 9 du 01/10/1964

Date du numéro
1 octobre 1964

VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur, Vu l'arrêté n°1469 du 6 décembre 1963 fixant les délégations individuelles des Ministres formant le Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis Française des Somalis ; Après avis du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 8 juillet 1964,

TEXTE INTÉGRAL

«Art. 1er —L'arrêté n° 1469 du 6 décembre 1963 fixant les délégations individuelles des Ministres formant le Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis est modifié ainsi qu'il suit: « Article 3 nouveau. — Ministre des Affaires intérieures : «— Service des Affaires administratives territoriales : «— Service de l'Information. « Article 8 nouveau. — Ministère de la Production, des Affaires économiques et du Plan : <— Service de l'Asriculture de l'Elevage et des Industries animales ; «— Service des Affaires économiques et du Plan ; «— Service du Tourisme. » Le reste sans changement. Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communique partout ou bession sera.

Pour le Secrétaire généralchef du Territoire p. iL'Administrateur en chefchargé de l'expédition des affaires courantesdu – Secrétariat général.J.M. JOUVE.